Que les gens aient accès au hall d'entrée, au local de l'AGECVM et de L'exode.

Que le bloc sportif soit ouvert pour les équipes sportives.

Que l'horaire soit fixe, de 8h a 16h.

Cette offre est conditionnelle au départ des occupants dès maintenant

Cette offre est valide à partir de demain. Les mêmes modalités quant au respect des règlements du cégep s'appliquent.

Directrice des comunications et des
efficies comparatives

Document signé devant les étudiants mandatés par l'Assemblée du Conseil de grère, le 25 mars 2015.